

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre  
Et le 15 Mai 2024 à 19 heures 30

***Date de la convocation :***

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues, sont régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi. Soit le 15 Mai 2024

***Présidé par :*** Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

***Nombre de Conseillers Municipaux :*** 14

***Présents :*** 11 Conseillers

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Daniel REVELLO Eric MICHOU, Robert PYOT, Sandrine BOURGEY, Laura ESCOBAR, Mallaury SOTTIZON

***Absents :*** 4 Conseillers

Excusés : Roland BIGAT, Coralie DA COSTA, Aurélie MASSE  
Absente non excusé : Alix LARCHER

***Procurations :*** 3 Conseillers

De Roland BIGAT à Corinne PERRET, Coralie DA COSTA à Sylvain GRANGER et de Aurélie MASSE à Germaine Buyret

Désignation d'un secrétaire de séance Laura ESCOBAR, assisté de Robert PYOT.

### **1) Adoption du PV DI 10 Avril 2024**

*Présenté par Sylvain GRANGER*

Adopté à l'unanimité.

### **2) Demande subvention à l'organisme CITEO**

*Présenté par Corinne PERRET*

CITEO est une société née du rapprochement d'éco-emballage (tri et recyclage des emballages ménager) et d'écofolio (éco organisme en charge de développer le recyclage des papiers). C'est un organisme qui accompagne et finance les collectivités pour lutter contre les déchets abandonnés et diffus sur l'espace publique.

- ✓ Convention à signer sur 3 ans pas de fond à donner.
- ✓ Déterminer un référent Corinne PERRET
- ✓ Organisme financé par les producteurs et importateurs.
- ✓ La subvention est déterminée par le nombre d'habitants de la commune
  - Soit pour BRANGUES communes de moins de 5000 habitants **est de 0.90cts** par habitant
- ✓ Pour pouvoir bénéficier de cette subvention l'organisme à besoin « d'un plan d'action » avec factures à l'appuis.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### **3) Convention d'occupation du domaine public par la SARL Noir et Rouge**

*Présenté par Sylvain GRANGER*

Madame Sylvie Abbé la gérante du bar du restaurant SARL Noir et Rouge, Au Branguignol se sont rencontrés avec Monsieur le Maire Sylvain Granger et Corinne PERRET 1<sup>er</sup> Adjointe, pour une demande de la mise à disposition de la terrasse à côté du restaurant dans la cours de 70m2 situé au 114 rue du village 38510 BRANGUES. Celle-ci est normalement louée avec un appartement qui est en travaux pour le moment.

Suite aux négociations :

- ✓ L'entretien est à la charge de la gérante
- ✓ Le maire propose une période d'essai qui peut être gelée pour cause de mauvais temps.

- ✓ Sinon la convention sera maintenue sur 5 mois renouvelable à la quinzaine.
- ✓ Le prix de la location sera de 150€ TTC / mois en plus de son bail actuel.

Durant cette réunion Monsieur le Maire à bien spécifié que cette convention serait temporaire et non acquise.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

#### 4) Programme Forestier

*Présenté par Corinne PERRET*

Suite au souhait de la commune depuis le début du mandat, soit réalisé une année sur deux l'entretien puis à la des plantations des peupliers. La commune a réalisé deux années de suite l'entretien des peupliers donc pour le programme de 2024 et 2025 ils réaliseront des plantations.

Les travaux commenceront cet automne pour un montant de 13 900€ HT estimé par l'ONF, il resterait à la charge de la commune 3182€. Une consultation est en cours faite par Eric MICHOU.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

#### 5) Coupes Forestières

*Présenté par Corinne PERRET et Eric MICHOU*

La coupe 2024 se situe sur la parcelle 5B26 au Graveyron.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation - décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Dés. VANCE
							Bloc sur pied	Bloc façonné	LIP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
5b 26	RA	199 m3	0.41 ha	X	2024		X						Canton : Graveyron - Peuplement de Peupliers.	

Celle-ci fera l'objet d'une coupe rase, grâce à cette coupe cela va permettre une étude de sol et sera mise en vente en Juin 2024.

Suite au vote présidé par Monsieur le Maire celle-ci est adopté à l'unanimité.

#### 6) Convention de maintenance des poteaux incendie avec le SYMIDEAU.

*Présenté par Corinne PERRET et Eric MICHOU*